



VERSION 7.0

**CE DOCUMENT EST UN APERCU DU
PACK ACCIDENT DU TRAVAIL
DÉCLARATION EMPLOYEUR
TÉLÉCHARGEABLE SUR
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)**

Pack Accident du travail déclaration employeur

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



Traiter l'accident du travail ou de trajet en paye

Sommaire

Version 7.0 Date de mise à jour : vendredi 13 janvier 2017

I.	La définition de l'accident de travail et de trajet.....	3
II.	Les personnes concernées	9
III.	Les formalités à accomplir par le salarié.....	11
IV.	Les formalités à accomplir par l'employeur	15
V.	Le certificat médical.....	21
VI.	Les IJSS : ouverture du droit.....	27
VII.	Les IJSS : l'attestation de salaire	29
VIII.	Détermination du gain journalier	33
IX.	Le calcul des IJSS : les principes	35
X.	Le calcul des IJSS : exemples chiffrés	41
XI.	Limite à la valeur des IJSS.....	45
XII.	Qui perçoit les IJSS ?	47
XIII.	Maintien de salaire selon la loi de mensualisation : les principes.....	48
XIV.	Maintien de salaire selon la loi de mensualisation : les bénéficiaires	50
XV.	Loi de mensualisation pour accident de travail ou de trajet : les différences.....	51
XVI.	Loi de mensualisation : maintien de quel salaire ?.....	52
XVII.	Loi de mensualisation : maintien pendant combien de temps ?	53
XVIII.	Loi de mensualisation : calcul des périodes de maintien.	54
XIX.	Loi de mensualisation : les calculs (exemple pour un accident du travail)	57
XX.	Loi de mensualisation : les calculs (exemple pour un accident de trajet)	60
XXI.	Maintien conventionnel : maintien du brut	63
XXII.	Maintien conventionnel : maintien du net	70
XXIII.	Maintien du net « strict ».....	90
XXIV.	Maintien conventionnel : maintien « x% » du brut.....	93
XXV.	Présentations du bulletin de salaire	101
XXVI.	L'entretien professionnel	105

Le traitement de l'arrêt de travail consécutif à un accident du travail ou un accident de trajet sont assez proches du traitement de l'arrêt de travail survenant en cas de maladie ordinaire.

Ainsi lorsque l'employeur est avisé de l'absence de son salarié suite à un accident du travail (ou de trajet), il doit en tirer les conséquences en matière de paye.

La rémunération sera éventuellement maintenue sous conditions du respect de certaines obligations du salarié et en fonction des droits acquis.

Ce sont tous ces aspects, et bien d'autres encore, qui seront traités dans ce dossier qui a pour objectif de gérer correctement les bulletins de paye en cas d'arrêt de travail consécutif à un accident du travail ou accident de trajet. Le statut particulier du salarié victime d'un accident du travail, la gestion du taux d'accident du travail et d'autres aspects qui sont la conséquence d'un accident du travail seront abordés dans un autre dossier spécifique.

Notre outil tient de la nouvelle valeur du PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale) au **1^{er} janvier 2017** ainsi que des nouveaux de cotisations sociales en vigueur à la même date.

Notre documentation prend également en considération, les nombreuses modifications apportées par la loi travail et le décret réformant la médecine du travail.

LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JO du 9 août 2016

Décret n° 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, JO du 29 décembre 2016

CALCUL MAINTIEN EMPLOYEUR (ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET) 2017

Version 7.0 Mise à jour : 13 janvier 2017

Présentation de la matrice Excel



1) La feuille Calcul IJSS Arrêt 1

En fonction de la date d'arrêt de travail et du salaire déclaré, les IJSS brutes et nettes sont calculées. Ce calcul sera repris dans les feuilles suivantes.
Il est conseillé d'utiliser cette feuille pour les arrêts n'excédant pas 28 jours
Toutes les feuilles de ce classeur sont par défaut paramétrées avec l'arrêt de travail 1

 Champ à compléter

 Résultat

 Légendes

 Légendes

2) La feuille Calcul IJSS Arrêt 2

En fonction de la date d'arrêt de travail et du salaire déclaré, les IJSS brutes et nettes sont calculées. Ce calcul sera repris dans les feuilles suivantes.
Il est conseillé d'utiliser cette feuille pour les arrêts au-delà de 28 jours.
Toutes les feuilles de ce classeur sont par défaut paramétrées avec l'arrêt de travail 1

3) La feuille MENSUALISATION accid travail

Calcul du maintien de l'employeur dans la cadre de la loi de mensualisation ET pour un accident du travail

4) La feuille MENSUALISATION accid trajet

Calcul du maintien de l'employeur dans la cadre de la loi de mensualisation ET pour un accident de trajet.
selon la loi de mensualisation (aux taux de 90% ou 2/3 selon les cas)

5) La feuille MAINTIEN CONVENTIONNEL

Calcul du maintien de l'employeur dans la cadre de dispositions conventionnelles. L'utilisateur pouvant choisir le délai de carence ainsi que le taux de maintien du salaire brut.

6) La feuille MAINTIEN 100% BRUT

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, permettant au salarié de percevoir éventuellement un salaire plus favorable lorsqu'il se trouve en arrêt de travail.

7) La feuille MAINTIEN 100% NET (<PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, permettant au salarié de percevoir le même salaire net que celui qu'il aurait perçu s'il avait été présent durant son arrêt de travail. Cet onglet est prévu pour les salariés (cadres ou non cadres) avec une rémunération inférieure au PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale)

8) La feuille MAINTIEN NET STRICT (<PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, permettant au salarié de percevoir un salaire net diminué des cotisations CSG/CRDS sur IJSS brutes. Cet onglet est prévu pour les salariés (cadres ou non cadres) avec une rémunération inférieure au PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale)

9) La feuille MAINTIEN 100% NET (>PMSS<PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, le salaire net est maintenu à 100%. Le salarié (cadre ou non cadre) perçoit habituellement un salaire supérieur au PMSS et du fait de l'insertion des IJSS brutes son salaire brut devient inférieur au PMSS.

10) La feuille MAINTIEN NET STRICT(>PMSS<PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, le salaire net est maintenu au net strict. Le salarié (cadre ou non cadre) perçoit habituellement un salaire supérieur au PMSS et du fait de l'insertion des IJSS brutes son salaire brut devient inférieur au PMSS.

11) La feuille MAINTIEN 100% NET (>PMSS >PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, le salaire net est maintenu à 100%. Le salarié (cadre ou non cadre) perçoit habituellement un salaire supérieur au PMSS et qui le reste après insertion des IJSS brutes.

12) La feuille MAINTIEN NET STRICT(>PMSS>PMSS)

Maintien de l'employeur selon des dispositions conventionnelles, le salaire net est maintenu déduction faite des cotisations CSG/CRDS prélevées sur les IJSS brutes. Le salarié (cadre ou non cadre) perçoit habituellement un salaire supérieur au PMSS et qui le reste après insertion des IJSS brutes.

Nota:

Pour les calculs du maintien de salaire par l'employeur (quel que soit le mode de calcul retenu), il est impératif de remplir les informations sur les onglets "Calcul des IJSS"

Le présent dossier tient compte des valeurs actualisées du PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale)

MAINTIEN EMPLOYEUR 100% NET (SALAIRE BRUT SUPERIEUR AU PMSS ET QUI LE RESTE AVEC IJSS)

Statut salarié	Cadre
IJSS Arrêt 1	
Début arrêt de travail	Saturday, June 03, 2017
Fin arrêt de travail	Wednesday, June 14, 2017
Nombre de jours arrêt travail	12
IJSS brutes pour arrêt travail	0.00
IJSS nettes pour arrêt travail	0.00
Valeur absence	2,473.33 €

Présentation du bulletin de salaire

Salaire de base	5,300.00
Absence	-2,473.33
Complément employeur	2,473.33
IJSS brutes recalculées	0.00
Salaire Brut	5,300.00
Cotisations salariales	-1,146.56
Salaire net après retenues	4,153.44
IJSS Nettes (valeur SS)	0.00
Salaire Net à payer	4,153.44

Une régularisation manuelle peut être nécessaire pour arriver strictement au net habituel, souci GMP

Salaire brut habituel	5,300.00
T: taux de cotisations salariales sur fraction>PMSS (hors GMP)	20.264%
t: taux de cotisations salariales sur fraction<PMSS (hors GMP)	22.484%
Cotisations GMP	0.00
Salaire net habituel (à atteindre)	4,153.44

Présentation du bulletin de salaire

Salaire de base	5,300.00
IJSS brutes recalculées	0.00
Salaire Brut	5,300.00
Cotisations salariales	-1,146.56
Salaire net après retenues	4,153.44
IJSS Nettes (valeur SS)	0.00
Salaire Net à payer	4,153.44

Présentation du bulletin de salaire

Salaire de base	5,300.00
Maintien employeur (garantie du net)	0.00
IJSS brutes (valeur SS)	0.00
Salaire Brut	5,300.00
Cotisations salariales	-1,146.56
Salaire net après retenues	4,153.44
IJSS Nettes (valeur SS)	0.00
Salaire Net à payer	4,153.44

L'entreprise peut adopter l'une des présentations proposées ici

Entreprise	
Salarié	



Taux pratiqués dans l'entreprise:

T: taux de cotisations salariales obligatoires sur fraction>PMSS (hors GMP)	0.0000%
t: taux de cotisations salariales obligatoires sur fraction<PMSS (hors GMP)	0.0000%